

la Gazette
des communes • des départements • des régions

SPÉCIAL SÉCURITÉ

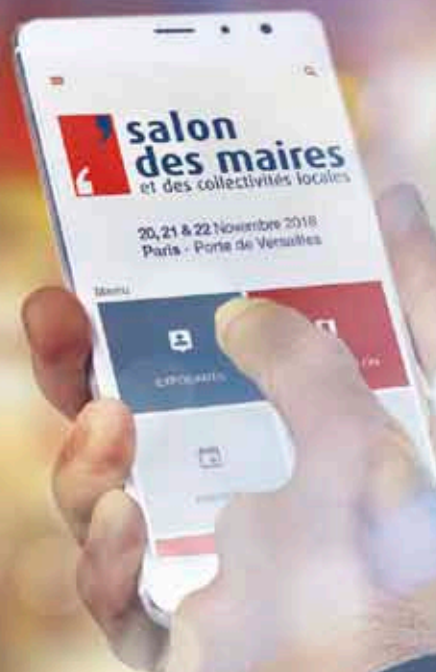
**Gendarmerie, police municipale,
vidéosurveillance: la proximité
dans le viseur**

Le grand rendez-vous
de l'achat public

900 exposants,
13 domaines d'activité

+ 100 conférences

Inscription gratuite sur
salondesmaires.com



SOMMAIRE



SPÉCIAL SÉCURITÉ

04

PROXIMITÉ

Les gendarmes reprennent leur place au cœur des villages

08

FORMATION

Plus exposés qu'avant, les policiers municipaux s'initient à l'autodéfense

10

RETOUR SUR EXPÉRIENCE

Dans le Val d'Oise, une journée commando pour renforcer les liens entre les forces de l'ordre

12

ÉTUDE

Les polices intercommunales ne décollent pas

13

CERTIFICATION

A Montpellier, la police municipale engagée dans une démarche qualité améliore l'accueil des usagers

14

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Comment mieux soutenir les policiers agressés

17

PARRAINAGE

A Châlons-en-Champagne, l'armée entraîne la police municipale au combat rapproché

18

RÉMUNÉRATION

Retraites: la prime oubliée des policiers municipaux

22

TECHNOLOGIE

Vidéosurveillance intelligente: les premiers enseignements

25

VIE PRIVÉE

La Cnil appelle à lever le flou juridique de la vidéosurveillance

27

INTERVIEW

Roger Vicot, président du Forum français pour la sécurité urbaine

Ce cahier ne peut être vendu séparément
• **Principal actionnaire:** Info Services Holding
• **Société editrice:** Groupe Moniteur SAS
au capital de 333 900 euros • **RCS:** Nanterre
403 080 823 • **Siège social:** Antony Parc 2 -
10, place du Général de Gaulle - La Croix
de Berny - BP 20156 - 92186 Antony cedex
• **Numéro de commission paritaire:**
1018 T 83807 • **ISSN:** 0769-3508 • **Président/**
Directeur de la publication: Julien Elmaleh
• **Dépôt légal à parution.**



TÉLÉCHARGEZ NOS SUPPLÉMENTS

Ces documents sont disponibles en version numérique grâce à l'appli «Gazette Kiosk»

Les pages de ce supplément de «La Gazette» ont été publiées dans les numéros suivants: n° 2403 du 19 février 2018, n° 2408 du 26 mars 2018, n° 2413 du 30 avril 2018, n° 2421 du 25 juin 2018, n° 2424 du 16 juillet 2018, n° 2426 du 30 juillet 2018, n° 2428 du 27 août 2018, n° 2430 du 3 septembre 2018, n° 2433 du 24 septembre 2018, n° 2435 du 8 octobre 2018.

POURQUOI ?

Après avoir subi depuis une dizaine d'années une baisse de ses effectifs qui l'a éloignée du terrain, la gendarmerie cherche à renouer le contact avec la population.

POUR QUI ?

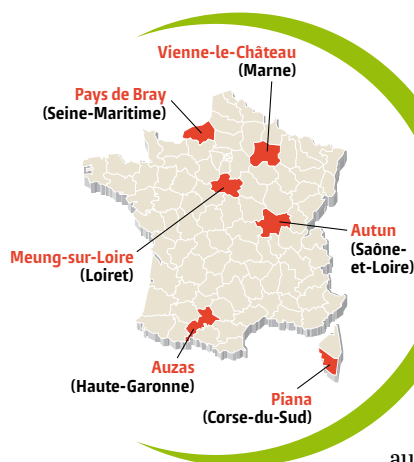
Dans sa ligne de mire, les communes rurales, territoires dans lesquels sa mission s'est initialement développée.

COMMENT ?

Elle a d'abord créé trente brigades de contact dédiées à la proximité, une expérimentation qui va être étendue.

Proximité

Les gendarmes reprennent leur place au cœur des villages



Ce jeudi, dans le pays de Bray, en Seine-Maritime, c'est jour de marché pour l'adjudant Valéry Hamel. Accompagné de trois gendarmes, il débute sa journée par des échanges avec les commerçants ambulants, puis fait un détour par la mairie de Forges-les-Eaux pour prendre la température auprès du policier municipal. Visites auprès des 41 élus de leur zone

de compétence, rencontres avec des agriculteurs ou des entreprises: ces gendarmes ont un emploi du temps atypique dans la sécurité publique. Tous volontaires, ils sont chargés de mettre en application un nouveau concept, les brigades territoriales de contact, censées rapprocher cette force de sécurité de la population. « Nous faisons de la prévention, de la médiation pour déminer des conflits », raconte Valéry Hamel. Et ça marche: la nouvelle proximité de ces gendarmes leur a permis, par exemple, d'apprendre, sur le marché, la présence récurrente au bord d'une route de la région d'un exhibitionniste qui a finalement été arrêté. Une arrestation impossible si les militaires ne sont pas informés.

Au mois de mars 2017, 30 brigades de ce nouveau type ont été lancées en France, couvrant 270 communes dans 24 départements de l'Hexagone. Une



AVANTAGE

Des liens renforcés avec des populations rurales qui ont pu se sentir délaissées par la gendarmerie.



INCONVÉNIENT

La réforme se fait à moyens et effectifs constants, entraînant un report de charge vers les brigades traditionnelles.

initiative saluée par les maires des petites communes rurales. L'expérimentation sonne comme un retour aux sources pour la gendarmerie, une force de sécurité historiquement au cœur des campagnes. Car cette innovation a tout d'un retournement de tendance après « l'hémorragie bleue ». Depuis une dizaine d'années, le nombre de brigades territoriales, 3100 aujourd'hui, a fondu de 600 unités, éloignant les gendarmes des habitants. « Dans notre secteur, les trois brigades de gendarmerie ont été fusionnées au début des années 2010, se souvient René Savelli, maire d'Auzas [200 hab.] et président des maires ruraux de la Haute-Garonne. Cela a été en fin de compte une catastrophe: les vols et les dégradations ont augmenté. »

DES CONTACTS MOINS FORMELS

A Piana (486 hab., Corse-du-Sud), la brigade locale allait aussi fermer ses portes. Une brigade territoriale de contact a pris opportunément le relais, au grand soulagement de la maire, Pascaline Castellani. « Avec un gendarme à ses côtés, la parole d'un élu a plus de portée », note-t-elle. Problèmes de poubelles, sta-



Les brigades territoriales de contact se focalisent sur la population, recréant ainsi du lien (ici dans un commerce de Forges-les-Eaux).

F. CALCAVECHIA / LA GAZETTE

tionnement sauvage ou conflits entre des habitants... Pour l'élue, les gendarmes de proximité peuvent prévenir des petites incivilités qui, si elles s'accumulent, «peuvent dégénérer en milieu rural». Grâce aux brigades territoriales de contact, «les gendarmes sont présents dans les manifestations, les actions des associations, abonde Dominique Schneider, maire de Vienne-le-Château [525 hab., Marne], également

concerné par l'expérience. Nous pouvons échanger plus facilement sur ce qu'il se passe dans notre canton, de manière moins formelle que dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'un signalement». Même son de cloche du côté de Marie-Christine Silvestre, maire de Liffol-le-Petit (324 hab., Haute-Marne). «On ne voyait plus personne, soupire-t-elle. Et les gendarmes avaient surtout l'image du méchant sur les routes. Désormais, ils ont repris leur place au village, au même titre que l'institutrice ou le curé.»



L'EXPERT

CÉDRIC SZABO, directeur de l'Association des maires ruraux de France

«Ces dernières années, l'Etat déshabille Pierre pour habiller Paul»

«Les acteurs locaux ne disent que du bien des gendarmes, mais nous ne les avons plus en proximité. Ils sont toujours là, mais plus loin. Les brigades territoriales de contact, c'est donc très bien. Nous sommes favorables au renforcement de cette proximité. Cependant, nous avons deux craintes. D'abord, que l'on demande aux maires de faire le travail des gendarmes. Ensuite, que cette politique ne soit pas équilibrée, qu'elle soit pour certains et pas pour d'autres. Car ces dernières années, l'Etat concentre ses moyens. Mécaniquement, on déshabille Pierre pour habiller Paul. Il en résulte que pour une quantité de plus en plus importante de maires, il se produit une mise à distance avec les forces de gendarmerie.»

RENCONTRES ET RENDEZ-VOUS S'ENCHAÎNENT

Les brigades territoriales de contact sont composées d'une poignée de gendarmes assistés de réservistes. Déchargés des interventions ou des urgences, ils se focalisent sur les relations avec la population. Armés de cartes de visite, ils enchaînent les rendez-vous avec les maires et les rencontres avec la population, par exemple, en distribuant des tracts de prévention sur un marché. L'expérimentation, d'une durée de six mois au départ, a été pérennisée. Car la gendarmerie a eu le nez creux. Ce projet s'inscrit désormais pleinement dans la police de sécurité du quotidien, la réforme majeure de la Place Beauvau pour le quinquennat. La gendarmerie veut donc passer la vitesse supérieure. Elle vise d'ici à l'année prochaine la création de 250 brigades ou groupes (une déclinaison à l'échelle d'une brigade) de contact, comme dans le pays de Bray, où l'unité commandée par l'adjudant Valéry Hamel a été lancée en mars 2018. ☞●●

●○○ L'innovation du printemps 2017 n'est en fait que l'un des maillons de la nouvelle chaîne de proximité voulue par la gendarmerie. La brigade numérique, une plateforme pour dialoguer avec des gendarmes sur les réseaux, les tablettes et téléphones numériques «Néo» ou la création de postes de gendarmes référents pour les élus... sont autant d'armes pour les rapprocher de la population. «En Haute-Garonne, nous allons avoir des gendarmes attitrés, avec leur numéro de téléphone personnel, qui auront la charge de deux ou trois communes, détaille René Savelli. Cela devrait nous amener de la tranquillité, et le principal, c'est d'avoir un correspondant individuel.» Il existe même des initiatives insolites, comme ce camping-car réaménagé dans la Vienne: une brigade mobile, lancée en mars dernier, patrouille dans les villages à la rencontre des habitants, permettant aux quatre gendarmes, deux d'active et deux réservistes, d'enregistrer des plaintes et de donner des conseils de prévention.

IMPACT RELATIF

Signe de l'intérêt des élus pour cette réforme, ils réclament aujourd'hui davantage de moyens. A Piana, au final, les effectifs de gendarmes ont fondu de huit à trois, entre l'ancienne brigade territoriale et la nouvelle brigade de contact. La maire espère bien obtenir un militaire supplémentaire. «A trois, ils n'arrivent pas à tourner correctement et, quand ils sont sur le terrain, l'accueil est fermé», explique Pascaline Castellani. Les brigades territoriales de contact n'offrent pas non plus toute la palette des services attendus d'une gendarmerie classique. A Piana, regrette la maire, les habitants doivent, par exemple, rallier Vico ou Cargèse pour certains dépôts de plainte. En interne, la création des brigades territoriales de contact, lancées à moyens constants, a aussi fait tousser: le travail opérationnel autrefois échu aux nouveaux gendarmes de contact a été réparti à la charge d'autres militaires.

A Auntun (13600 hab., Saône-et-Loire), où un groupe de contact a été mis en place, le maire, Vincent Chauvet, ne se fait guère d'illusions sur les effets de la nouvelle politique. «Cela va peut-être changer l'image de la gendarmerie, mais il n'y aura pas d'impact massif sur l'amélioration de la sécurité», analyse-t-il. Cet élu espère surtout voir davantage de gendarmes patrouiller à pieds dans les rues de sa cité. A défaut, il réfléchit à embaucher un nouvel agent de police municipale, malgré un marché de l'emploi tendu et des finances serrées. «La police de sécurité

250

brigades de contact ou groupes de contact (une déclinaison à l'échelle d'une unité) sont prévues par la gendarmerie d'ici à 2019.

Meung-sur-Loire (Loiret) 6 300 hab.

Un projet de brigade «mixte» avec la police municipale



JEAN-CLAUDE VIVET, conseiller municipal délégué à la prévention, la sécurité et la circulation

Le chantier n'en est encore qu'à ses débuts. La commune de Meung-sur-Loire réfléchit à embaucher un quatrième agent de police municipale. La future recrue aurait pour mission de travailler avec la brigade de contact de la gendarmerie sur le territoire de cette commune. «Cette personne serait chargée de patrouiller avec les gendarmes et de les assister dans leurs missions de contact avec les commerçants ou de prévention», explique Jean-Claude Vivet, conseiller municipal délégué à la prévention, la sécurité et la circulation. La présence d'un agent de police municipale aux côtés des gendarmes est censée faciliter la relation de proximité de ces derniers avec la population. Des liens partenariaux sont déjà bien établis, entre échanges d'informations, correspondants de quartier et voisins vigilants, dans cette commune, qui souhaite «renforcer cet historique».

Contact

Jean-Claude Vivet, 02.38.46.94.94.

du quotidien, c'est la police municipale», souligne Vincent Chauvet. «Nous trouvons cette politique cohérente et satisfaisante pour le territoire, mais un coup de pouce financier serait bienvenu car, finalement, la dernière roue du carrosse, c'est toujours la commune», résume Pauline Martin, maire de Meung-sur-Loire (Loiret), rapporteure de la commission «sécurité» de l'Association des maires de France. ● **Gabriel Thierry**

3^{èmes} États généraux de la sécurité locale

Jeudi 18 octobre 2018

3^e ÉDITION

PSQ, prévention de la délinquance et de la radicalisation : vos priorités 2019

Avec la participation exceptionnelle de :



Philip ALLONCLE
Délégué aux coopérations
de sécurité
**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**



Patrice GIROT
Directeur général
des services
**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION
DE PLAINE VALLÉE**



Jean-Yves SECHERESSE
Adjoint au Maire
VILLE DE LYON



Alice THOUROT
Députée de la
DRÔME



Roger VICOT
Maire
VILLE DE LOMME
Président
**FORUM FRANÇAIS DE
LA SÉCURITÉ URBAINE**

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



Programme complet et inscriptions sur : conferences.lagazettedescommunes.com

Contact : Elvire ROULET • e-mail : elvire.roulet@infopro-digital.com • tél. : +33 (0)1 77 92 93 36

Formation

Plus exposés qu'avant, les policiers municipaux s'initient à l'autodéfense

POURQUOI ?

Les policiers municipaux voient leurs missions s'accroître et sont plus que jamais exposés à des actes de violence. Ils recherchent des techniques d'autodéfense.

POUR QUI ?

Si les policiers municipaux sont les premiers concernés, les agents de surveillance de la voie publique et les gardes de parcs et jardins peuvent l'être également.

COMMENT ?

Les villes ne savent pas toujours quelle formation choisir. Certaines font appel à des professeurs de sport, d'autres à des diplômés du CNFPT.



AVANTAGE

La pratique de l'auto-défense améliore la condition physique des agents. Elle les aide aussi à appréhender les situations difficiles et à gérer leur stress lors d'agressions ou d'interventions.



INCONVÉNIENT

Les formations proposées sont très hétéroclites et ne sont pas toujours dispensées par des formateurs diplômés.

Krav-maga, karaté défense training, combat mixte... L'autodéfense, qui traverse tous les arts martiaux, séduit de plus en plus les policiers municipaux. Alors que leurs missions ne cessent de s'étendre, ils sont aujourd'hui à la recherche de techniques pour mieux se protéger et apprendre à réagir à tout type d'assaut. Des collectivités dispensent désormais à leurs agents des formations en continu axées sur la self-defence. Celles-ci viennent compléter la formation initiale du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Depuis 2014, les 70 policiers municipaux de Puteaux (45100 hab., Hauts-de-Seine) s'initient, par l'intermédiaire d'une société privée, au krav-maga, cette méthode d'autodéfense adoptée par l'armée israélienne et fondée sur les réflexes et la rapidité d'action (lire ci-contre). Les agents de surveillance de la voie publique et les gardes de parcs et jardins bénéficient aussi pour partie de cet enseignement, notamment lorsque les gestes s'effectuent sans armement spécifique. «Le devoir d'une collectivité est de maintenir un haut

niveau de formation, de qualification et d'expérience de ses agents», martèle Joëlle Ceccaldi-Raynaud, la maire. Par le biais de cette formation, les agents sont entraînés à identifier les différentes situations opérationnelles et à mettre en œuvre les gestes les plus appropriés, dans le strict respect du cadre de la légitime défense.»

MEILLEURE GESTION DU STRESS

Elus et responsables de service en sont bien conscients: il est plus que jamais nécessaire de profes-



«Les techniques du krav-maga doivent être utilisées dans le cadre de la légitime défense.»

Stéphanie Dumont, policière municipale et championne du monde 2017 de krav-maga

sionnaliser le métier de policier municipal. «Toute personne qui représente l'ordre est désormais une cible. Les policiers municipaux peuvent aussi se retrouver primo arrivants en cas d'attentat. Nous devons donc repenser le métier. La formation initiale ne suffit plus», estime Thierry Aubel, directeur adjoint chargé de la sécurité à Nice

(342500 hab.). Depuis l'attentat du 14 juillet 2016, la ville réfléchit à un plan de formation continue pour ses 400 policiers municipaux qui inclurait des cours de karaté mix, une discipline issue du «mix martial art» et revue et corrigée par la Fédération française de karaté.

Techniques d'approche, gestion du stress, bonne condition physique... Les gains liés à la pratique des sports de self-defence sont multiples. Eric Pelletier, chef de la police municipale de Châlette-sur-Loing (12800 hab., Loiret) ne tarit

pas d'éloges sur la formation annuelle de dix-huit heures dispensée depuis 2005 à ses six policiers municipaux par Stéphanie

Dumont, championne du monde 2017 de krav-maga et policière municipale à Suresnes (48600 hab., Hauts-de-Seine). «Mes agents, même les moins sportifs, ont, grâce à cette formation, acquis très rapidement des automatismes de défense, se félicite le chef de police. Ils ont beaucoup plus confiance en eux et gèrent mieux le stress en

Puteaux (Hauts-de-Seine) 45 100 hab.



VILLE DE PUTEAUX

En initiant ses agents aux méthodes de l'autodéfense, la ville a pour objectif de réduire le risque de blessures infligées ou subies lors des interventions.

70 agents suivent un entraînement hebdomadaire au krav-maga

Joëlle Ceccaldi-Raynaud, maire de Puteaux, a fait de la formation de ses agents une priorité.

Si l'apprentissage au tir est encadré conjointement avec le CNFPT, l'entraînement au maniement des armes non létales est assuré sous la responsabilité de la commune. Depuis 2014, les 70 policiers municipaux, les agents de surveillance de la voie publique et les gardes de parcs et jardins s'initient une fois par semaine au krav-maga.

« Ces formations permettent à nos agents de maintenir leurs acquis et de développer des techniques, dans le strict respect de la légitime défense. Nous voulons éviter que l'un d'eux, en situation de stress lors d'une intervention, exécute mal un geste, se blesse ou blesse son agresseur. Il en va de la responsabilité de la commune », rappelle l'élue.

La ville a d'abord fait le choix d'une société privée spécialiste de la sécurité pour assurer ces formations. « Cela nous permettait de bénéficier de moniteurs aux compétences différentes, et donc aux policiers de se nourrir de leurs expériences variées », explique-t-on à la ville. A la suite de la parution du décret sur les nouvelles modalités de formation, Puteaux va mettre fin à ce partenariat. « L'entraînement et la formation seront assurés sous l'égide du CNFPT par des policiers municipaux détenteurs du certificat de moniteur de police municipale aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention. Un ou plusieurs agents suivront cette formation au CNFPT. »

Contact

Laurent Dubois, directeur du cabinet de la maire, ldubois@mairie-puteaux.fr

intervention ou lors d'agressions. Plus les agents sont formés, moins ils risquent de mal exécuter un geste.»

RATIONALISATION DES PRATIQUES

La responsabilité d'une commune peut, en effet, être engagée si un agent se blesse ou blesse un tiers en mettant en œuvre des gestes d'autodéfense pour lesquels il n'a pas été, ou insuffisamment, formé. « Il est important de bien se former, insiste Stéphanie Dumont, la championne du monde. Les techniques du krav-maga doivent être utilisées dans le cadre de la légitime défense. La riposte doit toujours être proportionnelle. » En clair, il faut adapter ces techniques issues des sports de combat au cadre législatif français. Et c'est bien là que le bât blesse. « Il y

a une multitude de formations, dispensées par des diplômés, des non-diplômés, des sociétés privées, etc. Le pire côtoie le meilleur, déplore Fabien Golfier, secrétaire national FA-FPT police municipale. Les techniques de self-défense doivent être adaptées à notre métier. »

Afin de rationaliser les pratiques, le gouvernement a publié un décret en avril 2017 qui met en place de nouvelles modalités de formation. Désormais, comme pour les entraînements au tir, les formations continues obligatoires doivent être assurées par des agents de police municipale spécifiquement formés. « C'est une avancée, commente Fabien Golfier. Mais cela n'empêchera pas des communes de proposer des formations complémentaires avec des professeurs qui n'ont

pas suivi cette formation au CNFPT, voire qui n'ont même pas de diplômes d'Etat dans la discipline sportive enseignée. »

Si les dérives persistent, la prise de conscience est cependant là. Afin de pouvoir enseigner dans le cadre des formations obligatoires, la championne du monde Stéphanie Dumont, déjà diplômée d'Etat en krav-maga, a obtenu en 2017 son certificat de moniteur aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention au CNFPT. Prudente, la ville de Nice discute, quant à elle, avec les services juridiques du CNFPT avant de lancer son plan de formation. « Nous voulons vérifier que les pratiques qui seront enseignées à nos agents sont en conformité avec le cadre légal », précise Thierry Aubel. ● **Nathalie Perrier**

Krav-maga

Le krav-maga est une méthode d'autodéfense d'origine israélienne créée dans les années 60. Elle combine des techniques issues de la boxe, du judo, du muay-thai, du ju-jitsu et de la lutte. Le krav-maga a été adopté par toutes les forces armées israéliennes, certaines unités de police américaine, les agents du FBI, les gendarmes du GIGN et le Raid. En France, la première école de krav-maga a été ouverte en 1987.

Stage

Une journée commando pour renforcer les liens entre les forces de l'ordre

POURQUOI ?

Pour consolider la cohésion entre les différents acteurs de la sécurité sur son territoire, l'agglomération organise depuis dix ans un stage unique en son genre.

POUR QUI ?

Policiers municipaux, nationaux, gendarmes, sapeurs-pompiers, agents de la sûreté ferroviaire SNCF et RATP et agents de sécurité d'Auchan y participent.

COMMENT ?

Au fort de Montmorency, le stage d'une journée est dirigé par le coordonnateur des forces de police de l'agglomération et comporte différents parcours.

CA de Plaine vallée (Val-d'Oise) 18 communes
184 000 hab.

« **A** llez, allez, on se met sur les épaules de son collègue pour grimper le long de la planche. On attrape la corde et on s'extirpe du trou », tonne l'instructeur. Quelques minutes plus tard, les voilà tous dehors. Mais pas le temps de souffler. Le parcours du combattant n'est pas fini. Il faut maintenant s'allonger pour passer sous un grillage, courir dans la boue, sauter dans un puits rempli d'eau croupie, s'en extraire... Fin juin, quelque 80 policiers municipaux, nationaux, militaires de la gendarmerie, sapeurs-pompiers, agents de la sûreté ferroviaire SNCF et RATP et agents de sécurité privés d'Auchan ont participé au stage de cohésion des forces de sécurité organisé depuis dix ans par la communauté d'agglomération (CA) Plaine vallée au fort de Montmorency (Val-d'Oise).

L'objectif? Renforcer les liens entre les différents corps de métier amenés à intervenir sur le territoire. « Policiers municipaux, natio-

naux, gendarmes, pompiers, agents de la sûreté ferroviaires et agents de sécurité côtoient les mêmes publics à des degrés d'intervention différents. Ils ont chacun leur métier, mais ils ont tous la même mission de sécurité publique », martèle Dominique Guilloux, le coordonnateur des forces de police de l'interco, à l'initiative de l'opération. Pour cette figure de la police municipale, référent professionnel au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), « les professionnels de la sécurité doivent mieux se connaître et doivent partager leur savoir-faire ». D'abord réservé aux 100 policiers de l'agglomération, le stage de cohésion a très vite été étendu aux autres acteurs de la sécurité.

« ICI, ON EST TOUS ÉGAUX »

Une journée durant, les stagiaires enchaînent les ateliers qui nécessitent des qualités sportives et stratégiques: tirs en milieu fermé dans le noir ou la semi-obscurité, parcours d'obstacles, d'évasion, tyrolienne, escalade le long d'une gouttière, etc. Les groupes sont constitués de membres de tous les corps de métier et les ateliers sont supervisés par 40 instructeurs issus des

Récompenses

Plaine Vallée a reçu deux récompenses en 2016 et 2017 pour l'organisation de son stage cohésion des forces de sécurité décernées par les Prix territoriaux « La Gazette » - GMF et les Trophées de la sécurité.

Contact

Dominique Guilloux, 01.30.10.91.61.

différentes entités. S'il y a dix ans, certains de ces services pouvaient se regarder avec incompréhension voire, parfois, avec mépris, il n'en est plus rien aujourd'hui. « Ici, on est tous égaux. Il y a un vrai esprit d'équipe. Tous les métiers sont valorisés », commente, enthousiaste, Mickaël Hurtiger, policier municipal à Montmagny, de la boue jusqu'aux oreilles.

Les grades aussi sont remis au placard. « Alors que je suis agente de police municipale, je me suis retrouvée cheffe de groupe lors du parcours évasion, raconte Virginie Villemain. On était dans un tunnel exigu, avec des passages dans des boyaux de 50 centimètres de diamètre. Je devais amener mon groupe vers la sortie en me repérant uniquement avec le toucher. Je n'avais pas droit à l'erreur. »



AVANTAGE

Renforcer les liens humains et professionnels entre les différentes forces de sécurité d'un territoire, grâce à une bonne connaissance des missions de chacun.



INCONVÉNIENT

L'organisation méticuleuse en amont nécessite une bonne coordination et beaucoup de temps.



AGGLO PLAINE VALLÉE

Confiance, solidarité, communication sont les maîtres mots de cette journée. Pour surmonter le danger et réussir la mission impartie au groupe, chacun doit mettre son expertise au service des autres. « Les gendarmes et les policiers nationaux apportent leur maîtrise de l'armement, leurs tactiques; les

sapeurs-pompiers leur savoir-faire en matière de premiers secours... Chacun enseigne à l'autre », résume le sapeur-pompier et instructeur Olivier Baujoin, chef de centre à la caserne de Montmagny.

Dix ans après le premier stage, le bilan est très positif, aux dires des participants des différents ser-

vices. « Nous intervenons très souvent sur le terrain avec la police municipale et les opérations se passent beaucoup mieux qu'avant, évalue Morgan Leparoux, un des instructeurs de la police nationale. Nous parlons un langage commun. Nous connaissons les techniques des uns et des autres et savons quels sont leurs impératifs. »

Pas de grade apparent, mais de la boue pour tout le monde lors de la journée de cohésion qui a réuni les différents acteurs de la sécurité de la CA Plaine vallée.

TÉMOIGNAGE

« Les interventions sont beaucoup plus fluides »

DOMINIQUE GUILLOUX,
coordinateur de la
police d'agglomération

« Nous avons créé la première police d'agglomération en 2005. A l'époque, les services de l'agglomération ne se connaissaient pas. Chacun travaillait de son côté et les niveaux de pratique étaient très différents. L'idée m'est alors venue avec Slimann Tir, le formateur de nos policiers d'agglomération, d'imaginer un stage de cohésion d'une demi-journée entre les agents des différentes villes de l'agglomération. Très vite, nous avons étendu ce stage à tous les maillons de la chaîne sécuritaire. Aujourd'hui, il dure une journée. En termes de management, ce stage a des effets très positifs. Nous n'avons plus jamais eu à gérer des conflits avec les autres forces de sécurité comme cela avait pu être le cas par le passé. Nous avons aussi créé des automatismes: nos policiers savent comment travaillent les autres forces de l'ordre et comment travailler avec elles. Les interventions sont beaucoup plus fluides. »

LA SÉCURITÉ DE DEMAIN

A ce jour, ce stage cohésion reste unique en son genre. « Il faudrait le proposer à tous les policiers municipaux de France, estime Slimann Tir, chargé de la formation continue des policiers municipaux de la communauté d'agglomération. Les missions de la police municipale ne cessent de s'élargir. Le métier se professionnalise. Les policiers municipaux doivent désormais impérativement apprendre à travailler avec les autres forces de l'ordre public. C'est cela la sécurité de demain: des services qui œuvrent main dans la main. » ●

Nathalie Perrier

10 000 €

ont été dépensés pour financer l'organisation de la journée de cohésion. Elle est financée pour moitié par du mécénat, pour moitié par l'agglomération Plaine vallée.

Etude

Les polices intercommunales ne décollent pas

Exclusif: cinq ans après une première enquête, l'ADCF, en partenariat avec «La Gazette», confirme le maigre intérêt des groupements de communes à mettre en place des polices intercommunales.

Souvent présentées comme un investissement onéreux, les polices municipales ont-elles profité des effets de la mutualisation intercommunale? En 2013, l'Assemblée des communautés de France (ADCF) publiait, en partenariat avec «La Gazette», la première enquête nationale sur les «polices intercommunales». Il en ressortait que, malgré les nombreuses incitations politiques et juridiques, leur nombre peinait à décoller. Parmi les freins, les plus récurrents touchaient alors «à la crainte de perte de pouvoir des maires vis-à-vis des présidents des communautés».

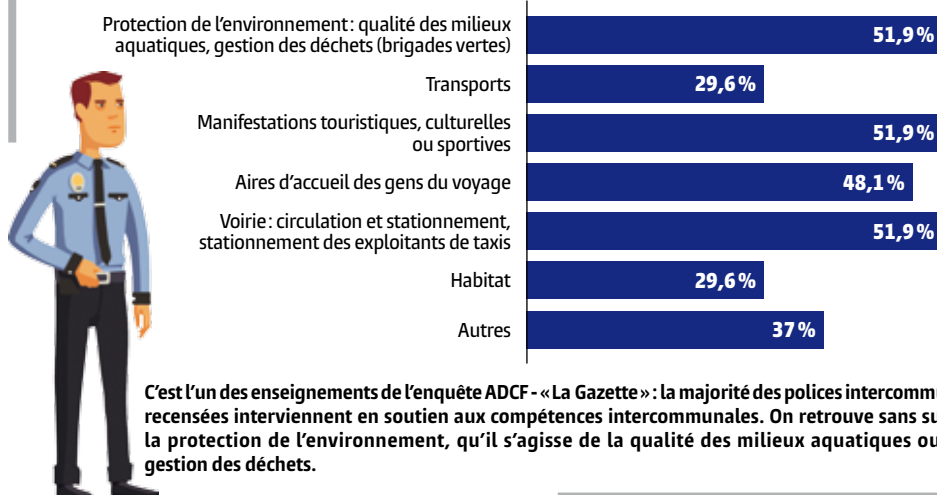
Cinq ans après, l'ADCF et «La Gazette» ont décidé d'enquêter de nouveau sur le développement de ces polices pour vérifier si les élus étaient parvenus à surmonter leurs inquiétudes.

FREIN POLITIQUE

Le constat majeur est que les polices intercommunales ne semblent toujours pas convaincre les groupements de communes. A ce jour, seules deux intercommunalités sur dix ont fait le choix d'installer un tel service sur leur territoire.

En volume, la progression demeure très relative: de 15 services identifiés en 2013, on passe à 22 services environ en 2018.

Quelles sont les compétences communautaires mises en œuvre par les polices intercommunales?



Source: ADCF - Infographie: P. Distel

Un chiffre à prendre avec précaution, seules 113 communautés et métropoles ayant répondu sur 1263 intercommunalités interrogées, soit 10%. Néanmoins, ces chiffres n'intègrent pas les services mutualisés en

«Le pouvoir de police du maire est perçu comme menacé», lit-on dans l'étude.

dehors d'un EPCI, que l'on peut estimer à plusieurs dizaines.

Dès lors, comment expliquer ce faible engouement? Le principal frein demeure politique. Certes, la question «des coûts et charges de fonctionnement supplémentaires engendrés» est bien souvent mise en avant, de même que la complexité des démarches administratives induites par la démultiplication des interlocuteurs. Mais l'argument le plus avancé est le même qu'en 2013. «Le pouvoir de police du maire est perçu

comme menacé», lit-on dans l'étude, d'où le «refus de certains maires» car «chacun a sa manière de concevoir la police municipale». En clair, analyse l'ADCF, «la crainte d'une perte de proximité de l'intervention et l'inquiétude des maires de perdre une part très symbolique de leur pouvoir» attestent que ce sujet reste, dans un certain nombre de territoires, encore trop sensible, pas assez consensuel et qu'il faudra attendre un «changement des habitudes».

TERRITOIRE PERTINENT

En attendant, ceux qui ont fait le choix d'une «police interco» n'y voient que des avantages. La majorité avance que «c'est la meilleure réponse opérationnelle car la criminalité ne s'arrête pas aux limites communales». De plus, elle offre «l'équité de traitement des

administrés sur un même bassin de vie» d'autant plus que «beaucoup de petites communes n'ont pas de police». Prenant le contre-pied des détracteurs, la «mutualisation des moyens matériels et humains» est perçue très favorablement.

Si ces atouts ne parviennent pas à convaincre la majorité récalcitrante, des perspectives optimistes sont peut-être à trouver dans le constat, révélé par l'enquête, d'une appropriation croissante de la prévention de la délinquance par les EPCI, «territoire pertinent de réflexion et d'intervention». Près de la moitié est désormais le siège d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. ●

Hervé Jouanneau

MÉTHODE

Enquête en ligne de l'ADCF, en partenariat avec «La Gazette», entre mars et avril 2018 auprès de 1 263 communautés et métropoles. 113 intercommunalités y ont contribué, soit près de 10%.

Certification

La police municipale engagée dans une démarche qualité améliore l'accueil des usagers

Montpellier (Hérault) 275 300 hab.

Certifiée «Qualivilles» depuis sept ans, la ville de Montpellier a choisi d'impliquer sa police municipale dans son action.

«**Q**ue l'on s'occupe de l'état civil ou de la police municipale, dans une collectivité, nous avons tous un métier commun qui est l'accueil du public», affirme François Couderc, chef de projet à la direction «organisation et évaluation» de la ville de Montpellier. Partant de ce constat, la commune a décidé, en 2013, d'engager son service de police municipale dans la démarche de certification «Qualivilles», comme elle l'a fait à partir de 2010 pour d'autres services.

Depuis 2017, la totalité de la police municipale de la ville, qui compte 183 agents, a donc reçu

cette certification délivrée par l'Afnor (l'Agence française de normalisation). L'objectif est double: améliorer l'accueil du public, mais aussi le traitement et le suivi des plaintes et réclamations. «L'initiative est assez exceptionnelle, car la démarche qualité est en général très peu présente dans la police municipale. Il est pourtant plus simple

Une attention particulière a été portée aux délais de réponse, annoncés pour chaque procédure commencée.

de la lancer dans une direction qui a déjà une culture de la procédure», explique François Couderc. Le label «Qualivilles» implique en effet «une réorganisation du service, la définition d'indicateurs précis et rigoureux afin d'améliorer la satisfaction des usagers et valoriser le

savoir-faire des agents», détaille Olivier Gibert, chargé des relations médias du groupe Afnor.

CRITÈRES D'EXIGENCE

Pour la police municipale de Montpellier, la certification a entraîné «des changements forts» pour satisfaire à tous les critères. «Des parois ont été mises en place pour assurer la confidentialité des échanges avec le public, des plafonds permettant une meilleure acoustique et des présentoirs avec des guides informant les usagers ont été installés», détaille François Couderc. Un poste mobile de police municipale a également été créé, permettant aux agents de «se déplacer au gré des tensions et d'aller à la rencontre des habitants», souligne Jean-Pierre Vialay, directeur de la sécurité et de la tranquillité publique à la ville de Montpellier.

Une attention particulière a en outre été portée aux délais de réponse, que les policiers municipaux doivent désormais annoncer pour chaque procédure commencée. «Lorsqu'on nous appelle pour une nuisance sonore, au lieu de répondre qu'il n'y a pas d'effectifs disponibles, nous enregistrons la doléance et nous indiquons à l'usager que nous reviendrons vers lui sous quinze jours. Pour donner suite à un appel concernant un stationnement gênant, non urgent, nous nous engageons sous trente jours. Nous revenons ensuite vers la personne pour lui indiquer ce qui a été fait: la prise de contact avec les voisins, l'enlèvement de véhicules...»

Effectifs de la PM
183 agents.

Certification «Qualivilles»

Outre la police municipale de Montpellier, qui est le plus gros service certifié, les villes de Rouen et du Petit-Quevilly, en Seine-Maritime, ont également engagé leur police municipale dans cette démarche.

Contact

Olivier Gibert, chargé des relations médias du groupe Afnor, olivier.gibert@afnor.org

explique François Couderc. «Pour le public, c'est la garantie d'un traitement identique de l'ensemble des demandes, de la qualité du service rendu et une écoute des suggestions. Pour les agents, cela permet d'avoir des objectifs clairs et partagés», précise Jean-Pierre Vialay. La ville souhaite désormais améliorer l'accueil téléphonique.

SURCROÎT D'ACTIVITÉ

Mais l'enjeu principal est aujourd'hui de «maintenir ce qui a été mis en place, car la qualification est un peu victime de son succès», constate François Couderc. L'uniformisation du traitement des demandes a, en effet, entraîné «une forte augmentation des griefs de la part des citoyens qui ont constaté que la police leur répondait vraiment. Ce surcroît d'activité entraîne une baisse de notre taux d'intervention dans les délais annoncés». Avant de lancer de nouveaux projets pour améliorer encore l'accueil du public, la police municipale doit donc d'abord consolider ses acquis. ● Julie Clair-Robelet



Rencontrer les habitants, les écouter, être présents sur les lieux de tension: pour ce faire, Montpellier a créé un poste mobile de police municipale.

H. RUBIO / VILLE DE MONTPELLIER



Les policiers municipaux constatent une augmentation de comportements brutaux à leur égard et demandent un meilleur accompagnement.

N. VALLAURI / MAX PPP

Risques psychosociaux

Comment mieux soutenir les policiers agressés

**Insultes, caillassages, intimidations...
Le quotidien des policiers municipaux
est souvent entaché de violence.
Leur accompagnement par les communes
peine parfois à se mettre en place.**

« **P**endant une intervention avec mon équipe sur un problème de voisinage, en décembre, j'ai été violemment agressé: un coup de pied au visage, cinq jours d'incapacité temporaire de travail et des séquelles encore bien présentes », livre Patrick Jeuffroy, responsable de la police municipale de Nogent-sur-Seine (200 agents, 6000 hab., Aube). Alors que plusieurs agressions de policiers

ont fait la une de l'actualité en ce début d'année, les policiers municipaux constatent eux aussi une augmentation des violences à leur rencontre. A l'image de leurs homologues nationaux, certains demandent un meilleur accompagnement de la part de leur hiérarchie. A Nogent-sur-Seine, Patrick Jeuffroy estime avoir « toujours pu compter sur le soutien des élus » et sait que son administration lui fournira un avocat lors du procès qui doit avoir lieu en mars.

L'accompagnement est cependant très différent d'une collectivité à l'autre. Ainsi, à Bordeaux (3000 agents, 250000 hab.), « rien n'est mis en place pour les agents. Personne n'est prêt à faire face à la violence », affirme Adrien Escudero. Ce policier municipal, arrivé dans la commune en mai 2017, a travaillé

auparavant à Nice, où il a vécu l'attentat du 14 juillet 2016 sur la promenade des Anglais. Il estime avoir été « bien accompagné » par la mairie de Nice, mais recommande aux collectivités d'installer des cellules psychologiques adaptées au travail des policiers municipaux. « Il y a des choses que l'on ne peut raconter à nos familles. Nous avons besoin d'un exutoire, mais pour cela il faut des psychologues eux-mêmes prêts à entendre toute la violence qui rythme notre quotidien », souligne-t-il. Sa situation ainsi que les demandes répétées des agents ont cependant fait évoluer la situation à Bordeaux: la ville doit se doter, courant 2018, d'un protocole pour mettre en œuvre rapidement une cellule psychologique et une réponse plus adaptée.

VIGILANCE ACCRUE

Souvent malmené, verbalement ou physiquement, le policier municipal est aussi régulièrement le premier arrivant sur les lieux d'un meurtre ou d'un accident. « Nous emmagasinons beaucoup d'images très fortes, et le cumul de toutes les interventions peut nous faire beaucoup de mal », constate Sébastien Azgolian, chef de la police municipale de Cavalaire-sur-Mer (350 agents, 7100 hab., Var). Sa commune a connu le meurtre d'un policier municipal en 2015. Il avoue que, depuis ce drame, la manière de manager son équipe a évolué. « Je leur demande de redoubler de vigilance lorsqu'ils partent en intervention, de ne pas être dans une sorte de routine et d'appréhender chaque situation de manière différente », explique-t-il.

A Woippy (300 agents, 13700 hab., Moselle), le maire (LR) Cédric Gouth estime pour sa part qu'il est « nécessaire d'échanger davantage avec les policiers municipaux qu'avec les autres agents et de prendre du temps pour essayer de comprendre leur »

JURIDIQUE

L'outrage à l'égard d'un agent dépositaire de l'autorité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende s'il est commis par un auteur unique et de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende s'il est commis par plusieurs auteurs.

Mulhouse (Haut-Rhin) 1 503 agents • 113 000 hab.

L'importance d'un soutien psychologique



KEVIN CZOPOWSKI, responsable du service « stratégies et coordinations territoriales prévention sécurité »

En cas d'agression, la ville de Mulhouse propose un soutien psychologique. « Si cela entraîne un arrêt de travail, l'agent est accompagné lors de sa reprise. Le directeur de la police municipale organise un entretien dès son retour pour s'assurer qu'il peut reprendre son poste, puis à la fin de sa première journée pour vérifier qu'il est en capacité de poursuivre ses missions », explique Kevin Czopowski, responsable « stratégies et coordinations territoriales prévention-sécurité ». Sur les 38 atteintes aux agents recensées en 2016, 32 concernaient les policiers municipaux, ce qui explique l'accent mis sur le soutien psychologique.

« La ville travaille avec deux psychologues et prend en charge jusqu'à six séances par agent », poursuit-il. Après une agression sur la voie publique, une réunion est organisée « pour évaluer ce qui aurait pu être évité, anticiper des situations futures et préparer les agents à ce type de confrontation. »

Contact

Kevin Czopowski, kevin.czopowski@mulhouse-alsace.fr

La protection fonctionnelle, une aide pour les victimes

L'administration doit protéger ses agents contre les menaces,

violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils peuvent être victimes dans l'exercice de leurs fonctions ou en raison de ces dernières. Les policiers municipaux ne font pas

exception. Si l'agent le demande, l'administration doit également accorder sa protection à la personne avec laquelle il vit en couple, ses enfants et ses parents. Des mesures de protection doivent d'abord être mises en place, comme le changement du

numéro de téléphone professionnel de l'agent ou de son affectation. Si le policier municipal porte plainte, l'administration doit l'aider financièrement en lui avançant ou en lui remboursant les honoraires d'avocat et l'ensemble des frais de procédure occasionnés.

●○○● ressenti». Outre la protection fonctionnelle et le suivi psychologique proposés à l'ensemble des agents victimes, il met l'accent sur la prévention. «Tous les policiers municipaux sont équipés d'une caméra, ce qui permet d'apaiser les tensions, de faciliter le dialogue et ainsi de rassurer les agents», affirme-t-il.

ABSENCE D'UNIFORMITÉ

La prévention est également au cœur de l'accompagnement instauré par la mairie de Mulhouse (1503 agents, 110 400 hab.). En 2017, dans le cadre d'un plan de lutte contre les incivilités, la ville a lancé une campagne de communication pour sensibiliser les usagers au respect des agents. Elle met par ailleurs à la disposition des services un formulaire à remplir en cas d'agression. Ce document «est centralisé au niveau de la plateforme des acteurs de lutte contre les incivilités qui relèvent de la médecine, des RH, de la sécurité, de la coordination des risques psychosociaux...» explique Estelle Mangold, coordinatrice de projets «risques psychosociaux» et «politique managériale». Une agression dans un bureau de police pourra, par exemple, engendrer une évaluation de l'aménagement des lieux pour vérifier si les règles de sécurité sont bien respectées.

Plusieurs initiatives sont donc développées par les collectivités pour mieux prendre en charge les policiers municipaux qui considèrent être des agents «pas tout à fait comme les autres». Les syndicats regrettent cependant l'absence d'uniformité. «Beaucoup d'élus ont encore une représentation tronquée du travail des policiers municipaux. Leur métier est pourtant devenu complexe, entre les caillassages, les guets-apens, les insultes...» déplore Serge Haure, représentant de la CFDT Interco. Patrick Lefèvre, représentant du syndicat FOPM, s'interroge lui aussi sur le suivi proposé. «Une simple agression verbale n'est pas forcément prise en compte, alors qu'en raison de leurs répétitions, on sait qu'elles peuvent affecter tout autant que la violence physique et entraîner des drames.»

«Certaines collectivités anticipent, alors que d'autres font preuve d'une absence de réflexion dans ce domaine», regrette Fabien Golfier, secrétaire national de la FA-FPT. Son syndicat a demandé à plusieurs reprises que les policiers municipaux bénéficient du service de soutien psychologique opérationnel lancé par la police nationale, comprenant plus de 80 psychologues disponibles 24 heures sur 24. Sans succès pour l'instant. ● Julie Clair-Robelet

«Beaucoup d'élus ont encore une représentation tronquée du travail des policiers municipaux.»

Serge Haure, représentant de la CFDT Interco

Valence (Drôme) 985 agents • 62 200 hab.

Des débriefings organisés par la mairie



BENOÎT HUSSON, DGA chargé de la sûreté, de la prévention et de la réglementation

Valence privilégie «la rapidité de la prise en charge de l'agent, que ce soit d'un point de vue médical, juridique ou RH», souligne Benoît Husson, DGA chargé de la sûreté, de la prévention et de la réglementation. Un psychologue est ainsi attribué spécifiquement aux équipes de police municipale et les accompagne en cas d'agression. «Nous leur proposons cette aide et ils en disposent quand ils le souhaitent. Parfois, sur le coup, l'agent estime qu'il n'en a pas besoin, mais quelques heures ou jours plus tard, il s'aperçoit que l'agression a eu plus de conséquences qu'il ne l'imaginait d'un point de vue psychologique», précise-t-il.

En 2017, Valence a également accompagné un policier municipal menacé à son domicile par une personne qu'il avait arrêtée quelques mois plus tôt. «L'agresseur a été interpellé, mais l'agent craignait des représailles. Il a donc choisi de changer de domicile et la commune a réglé ses frais de déménagement alors même qu'il n'habitait pas Valence», indique Benoît Husson. Chaque agression conduit également la mairie à organiser des «débriefings sur ce que chacun a pu ressentir. Nous souhaitons vraiment que les policiers municipaux puissent évacuer leur stress. Cela permet de libérer la parole et peut aboutir à des évolutions des manières de faire».

Contact

Benoît Husson, 04.75.79.20.41.

Parrainage

L'armée entraîne la police municipale au combat rapproché

Châlons-en-Champagne (Marne) 45 300 hab.

La police municipale s'exerce aux gestes techniques d'intervention avec les soldats du 8^e régiment du matériel de Mourmelon-le-Grand, dans le cadre du parrainage entre mairie et militaires.

Une première en France. Dans la ville de Châlons-en-Champagne, la police municipale (PM) s'entraîne désormais avec les soldats du 8^e régiment du matériel (RMAT), basé sur le camp de Mourmelon-le-Grand, à 20 kilomètres de Châlons. Tous les mois, policiers et militaires partagent quatre heures d'entraînement dispensées en alternance par des militaires et des moniteurs de la PM.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du parrainage entre l'armée et la ville, mis en place en septembre 2017. «Nous voulions renforcer nos liens avec la commune de Châlons-en-Champagne, explique le colonel Cédric Franco, chef de corps du 8^e RMAT. Le major Alain, l'officier des sports chargé des entraînements au corps à corps

des soldats, nous a proposé ces entraînements avec la PM.» L'idée fait vite son chemin, tant du côté des militaires que de la ville. «Depuis 2004, nos policiers ont deux heures d'entraînement hebdomadaire obligatoires, indique Augustin Delavenne, adjoint au maire, chargé de la sécurité publique.

Contrairement à d'autres villes, Châlons-en-Champagne a décidé de ne pas doter ses policiers d'armes létales.

L'objectif consiste à les maintenir dans une bonne condition physique, mais aussi de leur apprendre de nouvelles techniques de défense et d'intervention.»

ILS ENDOSSENT LE TREILLIS

Contrairement à d'autres villes, Châlons-en-Champagne a décidé de ne pas doter ses 17 policiers d'armes létales. «Nous préférons les aider à mieux utiliser les armes à leur disposition: la matraque télescopique, le taser et la bombe lacrymogène. Les techniques de combat rapproché utilisées par les militaires, qui s'ajoutent aux formations obligatoires de la police municipale, sont un vrai plus», poursuit l' élu.

Depuis le début de l'année, une fois par mois, les policiers se rendent sur la base de Mourmelon-le-Grand. Là, ils endossent le treillis le temps d'un après-midi, pour s'initier avec les soldats aux techniques d'intervention opérationnelle rapprochée (Tior) propres à

l'armée. Les militaires font quant à eux, une fois par mois, le déplacement jusqu'au dojo de Châlons-en-Champagne pour suivre l'entraînement des agents de la PM.

RETOURS D'EXPÉRIENCE

Injonction verbale, escorte pour évacuer une personne en danger, action dissuasive, frappe défensive, usage de bâton télescopique ou de bombe lacrymogène... Le Tior recouvre, pour les militaires, un très large spectre, allant de l'immobilisation à la neutralisation. «Comme les soldats, les policiers doivent être capables de moduler leur réponse en fonction de l'agressivité de l'adversaire, précise Augustin Delavenne. Ces techniques ne peuvent être

utilisées que dans le cadre de la légitime défense.»

Après seulement quelques mois, les premiers retours d'expérience sont très positifs. «Les policiers ont découvert nos techniques et nous les leurs. C'est extrêmement enrichissant», commente le colonel Franco. Avant d'ajouter: «La ville de Châlons accueille de nombreuses manifestations durant lesquelles nos policiers sont amenés à côtoyer différentes forces de sécurité: la police nationale, des agents de sociétés privées de sécurité, des militaires de l'opération "Sentinelle" à laquelle participent les soldats du 8^e RMAT. Ces entraînements communs leur permettent de mieux appréhender les techniques des autres forces de l'ordre».●

Nathalie Perrier

TÉMOIGNAGE

«J'ai appris auprès des soldats des techniques qui me sont très utiles»



A.B.

ALEXIS BONNAFFOUX,
gardien-brigadier

«J'ai rejoint la police municipale de la ville de Châlons-en-Champagne en 2016, après une courte carrière dans la gendarmerie. Je m'entraîne depuis le début de l'année avec des soldats. Leur retour d'expérience est très instructif.

J'ai appris auprès d'eux des techniques d'intervention opérationnelle rapprochée

(Tior) qui me sont très utiles. Récemment, par exemple, j'ai pu, grâce à une clé de bras que m'avait enseignée l'armée, immobiliser un individu en état d'ébriété. En tant que policier municipal, je ne peux évidemment pas utiliser toutes les frappes du Tior. Mais beaucoup de ces techniques sont transposables.»

Effectifs

17 policiers municipaux à Châlons-en-Champagne. Le 8^e RMAT compte 1 300 hommes et femmes, dont 470 civils. 700 d'entre eux se trouvent à Mourmelon-le-Grand.

Contact

Augustin Delavenne, adjoint au maire chargé de la sécurité publique, 03.26.69.38.38.



Les policiers municipaux, bien que de plus en plus exposés au danger, perdent, une fois à la retraite, l'ISF dans le calcul de leurs pensions.

V. MEYER WIRCKEL / MAXPPP

Rémunération

Retraites: la prime oubliée des policiers municipaux

Dans un contexte de menace terroriste, les policiers municipaux ont vu leurs missions renforcées et se disent davantage exposés au danger. Toutefois, ils ne sont pas mieux écoutés lorsqu'ils demandent l'intégration de l'indemnité spéciale de fonctions, la «prime de risque» de la profession, dans le calcul de leur retraite.

«**J**e touche, aujourd'hui, 1900 euros net par mois, en comptant l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions. L'année prochaine, quand je partirai à la retraite, je ne percevrai plus que 980 euros par mois.» A 61 ans, Christian Simonetti, brigadier-chef principal, unique policier municipal (PM) d'Izeaux, dans l'Isère

(22 agents, 1 PM, 2200 hab.), ne cache pas son amertume. «Depuis deux ans, je travaille harnaché dans un gilet pare-balles. Mon quotidien, c'est la délinquance, les accidents, les suicides. Quoiqu'il arrive, je suis souvent en première ligne.»

EN DANGER

«Nous sommes des primo-intervenants, confirme Christian Multari, chef de service à Flayosc [60 agents, dont 3 PM, 4300 hab.], dans le Var, également représentant CFDT. Nous mettons tous les jours nos vies en danger. Pourtant, nous toucherons les mêmes retraites que si nous avions été derrière un bureau...» A dix ans de la retraite, qu'il prendra à 62 ans, cet ancien gendarme, chef de service de la

PM (catégorie B) depuis 1992, estime que son revenu, qui oscille aujourd'hui entre 2400 à 2800 euros nets, tombera à moins de 1800 euros par mois. «Les primes que je touche actuellement, en particulier l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions [ISMF, dite «ISF»], ne sont pas prises en compte dans le calcul de nos pensions», déplore-t-il. Un constat partagé par tous. «A l'heure de la retraite, c'est la grande culbute des primes, renchérit Pascal Ratel, représentant CGT à la commission consultative des polices municipales [CCPM]. Et le désarroi, surtout pour les agents de la catégorie C.»

UNE PERTE ÉNORME DE REVENUS

Vieille antenne syndicale, la prise en compte de l'ISF dans le calcul des pensions s'est imposée comme une priorité des professionnels. En 2014, l'Association des maires de France (AMF) assurait d'ailleurs, sur la foi d'une enquête, que «la quasi-totalité» des communes dotées d'une police municipale l'appliquait. «Quasi» n'est pas la totalité, rétorque Manuel Herrero, représentant Unsa Territoriaux à la CCPM et chef de service à Portes-lès-Valence [150 agents, dont 10 PM, 10200 hab., Drôme]. Dans ma propre commune, très dynamique en matière de sécurité, cette prime est de 18% pour les «C» et de 28% pour les «B». Mais comment expliquer que cette «prime de police» ne soit pas incluse dans la retraite? Pourquoi, comme les gendarmes, ne gagnerions-nous pas une annuité tous les cinq ans? Et pourquoi attendre 61 ou 62 ans, au lieu de 57 pour les «C», pour une retraite à taux plein? Pourquoi notre statut social ne serait pas aligné sur celui des policiers et des gendarmes, alors que nous prenons les mêmes risques?»

Selon Fabien Golfier, secrétaire général de la Fédération autonome de la fonction publique territoriale (FA-FPT), «le «gap» est trop grand entre ☺○●

Aucune obligation

Les collectivités sont libres d'attribuer une ISF aux policiers municipaux, à hauteur de 20% maximum du traitement soumis à retenue pour pension.

TÉMOIGNAGE

«La prise en compte de l'ISF est une revendication légitime»



R. QUADRINI / KR IMAGES PRESSE

CÉCILY BERGIER, DGA «ressources» à Caluire-et-Cuire (180 agents, dont 18 PM, 42 300 hab., Rhône)

«Nous avons une politique très dynamique en matière de sécurité publique. Pourtant, il y a deux ou trois ans, nous peinions à recruter, avec un turnover très important. Nous avons donc renforcé l'équipement de notre police, avec des armes semi-automatiques, et consacré un tiers de notre budget formation aux policiers. Et surtout, nous avons revu notre régime indemnitaire. En plus de l'indemnité mensuelle spéciale de fonctions [ISF] à 20%, nous jouons sur l'indemnité d'administration et de technicité. En moyenne, cela augmente leur revenu de près de 120 euros brut par mois pour les agents de la catégorie C. Mais, en dehors d'une très infime partie des primes transférée en points d'indice, leurs primes n'entrent pas dans le calcul de leur retraite. Leurs revendications à une meilleure prise en compte sont pourtant légitimes. Leurs missions ont évolué. Depuis les attentats de 2015, où une policière municipale avait été tuée à Montrouge, ils sont devenus des cibles, au même titre que les policiers nationaux et les gendarmes. Ils sont visés et vulnérables. Ils prennent vraiment des risques.»

Plus d'agents, moins de grades

Les policiers municipaux étaient 21 998 début 2018, répartis dans quelque 4 000 collectivités, contre 18 354 en 2010. Le protocole «parcours professionnels, carrières et rémunérations» (PPCR) a actualisé leurs nouvelles grilles de rémunérations et le déroulement de carrière

des policiers. La catégorie C compte désormais deux grades au lieu de trois: gardien-brigadier et brigadier-chef principal. La «B» compte trois grades: chef de service, chef de service principal de 2^e classe et chef de service principal de 1^{re} classe. La catégorie A en compte deux: directeur de police

municipale et directeur principal. «Cette réduction du nombre de grade en catégorie C facilite le déroulement de carrière des agents, estime Manuel Herrero, d'Unsa Territoriaux. Ils passent plus rapidement d'un grade à l'autre.» Les indices ont tous été augmentés.

●○○ l'exigence de sécurité de la population, l'engagement d'équipes formées et armées, et la perte du régime indemnitaire à la retraite, qui représente jusqu'à 40% des traitements en cours de carrière. Et ça ne gêne personne ! » Echaudées depuis plusieurs années sur le volet social de la profession, les organisations représentatives ont éprouvé, de 2013 à 2016, les avis tour à tour favorables, défavorables, réservés et, finalement, gelés de l'Etat puis de l'AMF.

« UN JEU DE QUILLES POLITIQUE »

Aujourd'hui encore, les élus employeurs se montrent partagés sur la question. « Le choix de ces primes est laissé à la liberté des maires », rappelle Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF, qui, maire de Sceaux (450 agents, 9 agents dans le service de la tranquillité publique dont 3 PM, 19400 hab., Hauts-de-Seine), a transformé l'unité de police en un service de la tranquillité urbaine, et estime que « leur prise en compte dans le calcul de la retraite risquerait d'accroître le glissement vers une police municipale plus sécuritaire, qui encouragerait le désengagement de l'Etat dans la sécurité ». En Moselle, Cédric Gouth, le maire de la très « sécurisée » Woippy (235 agents dont 17 PM, 13700 hab.), pense au contraire « que prendre en compte ces primes dans les retraites est complètement légitime. Ce qui est anormal, c'est qu'un policier, formé, armé, se retrouve avec 1000 à 1200 euros alors qu'il a risqué sa vie au quotidien... »

Fabien Golfier résume : « Nous avons été pris dans un jeu de quilles politique. Nous comprenons les difficultés financières de nos employeurs. Mais pourquoi ne pas intégrer cette cotisation sur l'ISF de manière progressive et partagée ? » Serge

Haure, pour la Fédération Interco-CFDT, souligne que dans le cadre du « continuum de sécurité », « on ne peut pas avoir des forces de sécurité à plusieurs vitesses, avec des policiers municipaux, experts, formés, exposés, qui n'auraient pas droit à une retraite décente, comme leurs confrères nationaux ou gendarmes ». Le nouveau président de la commission consultative, le maire de Nice, Christian Estrosi, se dit convaincu et estime « indispensable de mener le combat de la revalorisation indemnitaire ».

Interpellé, le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, avait alors renvoyé à la consultation engagée par Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire chargé de la réforme des retraites, dont les premières orientations seront présentées au début de l'année 2019. ●

Florence Roux

« Pourquoi ne pas intégrer la cotisation retraite sur l'ISF de manière progressive et partagée ? »

Fabien Golfier, secrétaire général de la FA-FPT

TÉMOIGNAGE

« Depuis 2015, nos uniformes nous exposent autant que nos collègues de la police nationale »



F. CALCAVECHIA/LA GAZETTE

HERVÉ JACQUES, brigadier-chef principal, en poste depuis 2011 à La Ferté-Alais (58 agents, dont 1 PM, 3 900 hab., Essonne)

« La retraite, j'y ai pensé très tôt. Dès 1995, à 23 ans, un an après mon entrée en fonction, j'ai commencé à cotiser à la Préfon... Mais dans douze ans, quand je quitterai effectivement la vie active, cela me permettra tout juste de me payer des vacances une fois par an. Pour l'essentiel, je perdrai presque la moitié de mon revenu, en passant de 2 100 à 1 100 euros.

C'est inquiétant. En vingt-quatre ans, dans les sept communes où j'ai travaillé, j'ai vu mon métier évoluer, se construire, passer de la simple verbalisation du parking, de jour, à la lutte contre la délinquance ou la police des routes, le jour comme la nuit. Sauf qu'à ces glissements de missions, toujours plus risquées, ne correspondaient pas une reconnaissance salariale et une prise en compte de mes primes dans le calcul de la retraite.

En fait, selon l'employeur, j'avais, ici, une prime de vacances, là, une indemnité spéciale, ailleurs un 13^e mois ou un panier d'heures supplémentaires. Tous ces avantages indemnitaires variaient et ne m'apportèrent rien à l'heure de la retraite. Depuis 2015, nos uniformes nous exposent autant que nos collègues de la police nationale ou de la gendarmerie... Les gens qui nous connaissent, nous voient sur la voie publique, s'adressent à nous en priorité. Nous sommes des policiers à part entière. Sauf que, contrairement à mes confrères policiers ou pompiers, nos primes n'entreront pas en compte dans le calcul de ma pension. C'est dur et injuste. »

POURQUOI ?

Reconnaissance faciale, détection de scènes de violence, signalement d'un colis suspect... Les nouvelles possibilités qu'offre la technologie sont multiples.

POUR QUI ?

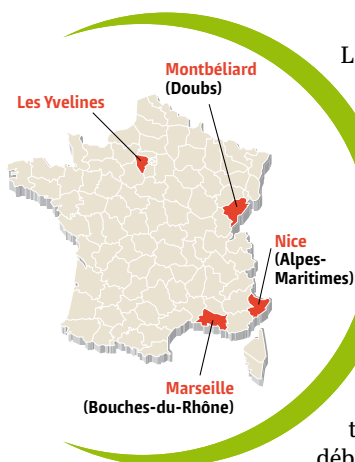
Alors que les collectivités sont encore peu nombreuses à s'y intéresser, les retours d'expérience des villes pionnières sont riches d'enseignements.

COMMENT ?

L'usage des villes se révèle assez nuancé même si toutes reconnaissent que ces nouveaux outils facilitent le travail d'exploitation.

Technologie

Vidéosurveillance intelligente: les premiers enseignements



Les villes se laisseront-elles séduire par la vidéosurveillance intelligente ? Alors que le déploiement de caméras s'est poursuivi au cours des dix dernières années à un rythme soutenu partout sur le territoire, et ce, en dépit des nombreuses mises en cause scientifiques sur leur efficacité (*), de nouvelles technologies de surveillance débarquent en France et ne laissent pas insensibles certains élus.

C'est le cas dans le département des Yvelines qui s'apprête à mettre en place un dispositif particulièrement lourd sur près de 200 sites, collèges, casernes de sapeurs-pompiers ou autres bâtiments. Un plan massif évalué à 13 millions d'euros qui met en avant une poignée de logiciels «intelligents» chargés de détecter des situations anormales, offrant, promet le département, une réponse «plus rapide» et «plus facile».

Les Yvelines ne sont pas un cas isolé. Plusieurs collectivités expérimentent en France l'utilisation d'algorithmes de détection d'incidents couplés à des caméras, comme Toulouse, ou s'y préparent, comme Marseille. Cette technique doit «permettre à nos agents de police municipale de travailler dans de meilleures conditions, notamment de faire de la



AVANTAGE

Facile le travail des agents des centres de supervision urbains.



INCONVÉNIENTS

- Les logiciels doivent être correctement paramétrés.
- Il faut s'assurer de la compatibilité du parc vidéo existant.

recherche d'images plus rapide», détaille Caroline Pozmentier-Sportich, adjointe au maire de Marseille (858100 hab.), chargée de la sécurité.

QUEL APPORT ?

Mais à quoi sert cette couche supplémentaire de logiciel ? Dans les Yvelines, quatre entreprises vont fournir l'intelligence des caméras (détection de présence, contrôle périmétrique, détection de mouvements de foule ou d'un sac abandonné), tandis qu'une

cinquième société se concentre sur la détection de sons anormaux. «Les caméras sont plus faciles à paramétrer dans des bâtiments, explique Dominique Legrand, le président de l'Association nationale de la vidéoprotection (AN2V) qui réunit 80 entreprises de vidéoprotection. Un collègue, nous savons comment il vit.» Mouvement de foule suspect, intrusion la nuit... les pistes ne manquent pas pour mieux sécuriser ces emprises.

Pionnière revendiquée dans ce domaine, la ville de Nice (342500 hab.) s'intéresse à ces nouvelles technologies depuis 2010. «Les types de détection nous aident à détecter la présence d'un colis suspect, d'un attroupement, d'un mouvement de foule ou d'un



La vidéosurveillance intelligente fait gagner du temps, rend de bonnes images : un instrument à bien paramétrer pour éviter les fausses alertes. C. ALMODOVAR/DIVERGENCE

maraudage, c'est-à-dire une intrusion dans un périmètre défini pendant un laps de temps donné», explique la ville, qui compte près de 1800 caméras de vidéosurveillance. Les derniers progrès rendent possible aujourd'hui l'identification d'un objet, d'un véhicule ou d'une personne en fonction d'un signallement donné, comme par exemple une voiture rouge dans un quartier, y assure-t-on.

La ville de Montbéliard, quant à elle, s'équipe en caméras de vidéosurveillance depuis 2012 – il y en a 71 aujourd'hui (lire p.44). Faute de budget pour finan-

cer la surveillance en temps réel des images, la ville investit dans la vidéosurveillance intelligente.

La municipalité achète trois licences, lui permettant de paramétrer trois scénarios. Le premier, pour détecter les attroupements et automatiser le déclenchement d'un zoom pour identifier les auteurs de petites incivilités sur une esplanade. Le deuxième, pour être alerté d'intrusions dans la piscine d'été, grâce à la mise en place d'une ligne de franchissement périmétrique. Enfin, le troisième, pour vérifier l'existence de stationnements sauvages sur la chaussée dans un quartier.

L'EXPERTE

MARIE FERTE, juriste au service des affaires régaliennes et des collectivités territoriales de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil)

«L'adaptation entre l'algorithme et le dispositif existant pose question»

«L'usage de la vidéosurveillance intelligente est à peine naissant en France. Pour le moment, nous avons été surtout sollicités par des opérateurs de transports sur cette question. Par exemple, la RATP teste plusieurs algorithmes de détection d'événements violents ou

d'anomalies à la station Châtelet-les-Halles, à Paris. L'objectif est de tester cette technique en conditions réelles. Mais ce qui peut poser question, c'est plutôt l'adaptation entre cette technologie, l'algorithme, et le dispositif vidéo existant, qui peut être ancien.»

UNE TECHNOLOGIE ÉMERGENTE

«La vidéosurveillance intelligente nous aide à gagner du temps, avoir de bonnes images, observe Stéphane Alègre, directeur du service "prévention tranquillité publique" de la ville de Montbéliard. Ce n'est cependant pas un outil miracle, mais l'un des instruments de notre panoplie.» Son évaluation est plutôt positive. Les attroupements, grâce à l'identification des auteurs avec la police nationale, ont cessé sur l'allée. A l'aide des caméras, la ville a amélioré sa vigilance autour de la piscine. Enfin, le troisième scénario a permis de constater que les stationnements sauvages déplorés étaient en réalité bien moindres qu'annoncés. Mais toutes les expériences autour de la vidéosurveillance intelligente n'affichent pas un bilan aussi rose. A Londres, l'utilisation d'un logiciel de reconnaissance faciale lors du carnaval de Notting Hill s'est ☹●●

●○○ soldée par un piteux échec. Selon la chaîne de télévision Sky News, le logiciel alimenté par une base de données de la police a détecté, en septembre dernier, 35 «faux positifs» (alertes non voulues), et entraîné l'arrestation à tort d'une personne. En France, on s'interroge également sur la réelle utilité du parc de vidéosurveillance niçois, incapable d'identifier les repérages en camion opérés par Mohamed Lahouaiej-Bouhlel, l'auteur de l'attentat du 14-juillet 2016, alors même que la circulation des véhicules utilitaires supérieurs à 3,5 tonnes est interdite dans la ville. En réalité, même si elle est très ancienne, la vidéosurveillance intelligente reste une technologie émergente. De nombreux progrès ont été réalisés, notamment dans la reconnaissance faciale, mais la détection des scènes de violence reste approximative. «Distinguer des personnes en train de se battre de celles en train de jouer n'est pas évident», estime le chercheur Frédéric Jurie, à l'université de Caen.

PARAMÉTRAGE DES SYSTÈMES

Au demeurant, ces avancées technologiques correspondent-elles aux besoins des villes? «Nos besoins à nous sont basiques, indique Stéphane Alègre à Montbéliard. Et il faut penser la chaîne dans son ensemble car s'il n'y a pas de réponse à l'alerte, cela ne sert à rien.» Cette ville privilégie par exemple les moyens techniques, tels que les barrières, et la surveillance humaine, pour la protection du marché de Noël, plutôt que de paramétrer la recherche de colis suspect sur une zone où le flux empêcherait la remontée de résultats probants.

Autre donnée à prendre en compte: le coût. «Pour moi, le coût de la vidéosurveillance intelligente est finalement extrêmement faible, eu égard aux montants dépassés en génie civil, quand il faut creuser et brancher la fibre», compte Stéphane Alègre. «Vous allez trouver des logiciels à 400 euros quand votre caméra piétonne de rue coûte entre 6000 et 8000 euros pièce», abonde Dominique Legrand. Moins accessible pour de petites communes, la vidéosurveillance intelligente est un «impératif» pour des projets publics supérieurs à 500000 euros, estime-t-il. «Toutes les caméras n'ont pas besoin d'être couplées à de l'analyse intelligente, ni tout le temps les mêmes»: ainsi par exemple, une place le jour du marché ou la cour d'un collège seulement les week-ends, précise-t-il. A charge pour les collectivités de bien paramétrer leur système pour éviter d'être noyées sous les faux positifs. Et

De nombreux progrès ont été réalisés, notamment dans la reconnaissance faciale, mais la détection des scènes de violence reste approximative.

TÉMOIGNAGE

«Un dialogue permanent entre l'opérationnel et la technique»



STÉPHANE ALÈGRE, directeur du service «prévention tranquillité publique» de Montbéliard (25 350 hab., Doubs)

«Nous avons acheté trois licences pour paramétrer trois scénarios de vidéosurveillance intelligente. Nous pouvons déplacer ces licences sur différentes caméras. Mettre en place un nouveau scénario demande un paramétrage fin pour diminuer les fausses remontées. Par exemple, quand nous avons sécurisé la piscine d'été, nous avons eu des difficultés de paramétrage avec la faune et l'éclairage changeant. Pour les informaticiens, c'est avant tout un certain nombre de pixels qui bougent sur l'image! Les alertes – ici des SMS aux agents et au directeur de la piscine – sont des choses qui se travaillent pour éviter d'être submergés. Cela prend environ une bonne demi-journée, puis le même temps pour procéder aux ajustements nécessaires. C'est un dialogue permanent entre l'opérationnel et la technique.»

d'arriver à coupler ces nouvelles techniques à un parc vidéo déjà existant.

Passé ces difficultés, argumente-t-il, les collectivités peuvent espérer un travail facilité et l'amélioration de l'exploitation des enregistrements vidéo. C'est d'ailleurs l'une des pistes de l'industrie: travailler des traitements automatisés simples pour pouvoir supprimer des séquences où il ne se passe rien, et ainsi réduire le volume d'images. Un challenge plus ardu qu'il n'y paraît. ● **Gabriel Thierry**

(*) Lire notamment l'interview de Laurent Mucchielli dans «La Gazette» du 5 mars 2018, p. 18-19.

Vie privée

La Cnil appelle à lever le flou juridique de la vidéosurveillance

La Cnil, qui constate des manquements dans la gestion des dispositifs vidéo par les collectivités, sollicite d'urgence un débat afin de poser des «garde-fous».

Caméras-piétons, systèmes de vidéo «intelligente», dispositifs de suivi d'individus à l'aide de données biométriques, reconnaissance faciale... De nouveaux outils de captation d'images se sont développés ces derniers mois dans l'espace public alors que le cadre juridique demeure flou sur certaines de ces avancées technologiques. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) constate des «manquements» de la part des collectivités et appelle «d'urgence à un débat démocratique» afin de poser des «garde-fous» pour mieux encadrer les finalités de ces dispositifs.

MAUVAISE APPROPRIATION

L'objectif est de «prévenir tout mauvais usage des données traitées» en actualisant le cadre juridique de 1995. Plus de 4 000 collectivités sont équi-



Des équipements vidéo sont installés dans plus de 4 000 collectivités, mais toutes ne maîtrisent pas la législation, notamment sur la conservation des images.

pées de dispositifs vidéo, mais toutes ne maîtrisent pas la législation en vigueur. «L'ensemble des manquements relevés résultent encore trop souvent d'une mauvaise appropriation du cadre légal: défaut de formalités préalables, information insuffisante pour les usagers, difficultés quant à la durée de conservation des images de trente jours, etc.» détaille Emilie Seruga-Cau, cheffe du service des affaires régaliennes et des collectivités territoriales

à la Cnil. Certaines communes mettent par ailleurs en place des mesures qui ne font pas l'objet de réévaluations régulières. Ainsi, «un dispositif de floutage sur une habitation paramétré au mois de mai ne va pas forcément prendre en compte l'évolution de la végétation. Si on ne le réévalue pas de manière périodique, la zone floutée peut être insuffisante six mois plus tard», souligne-t-elle.

Le constat est encore plus sévère au ministère de

l'Intérieur. «Il serait utile de proposer une clarification des textes pour les rendre plus lisibles. Avec toutes les réglementations qui s'agglutinent, il est vrai qu'aujourd'hui des personnes ont du mal à s'y retrouver sur ce qu'elles sont en droit de mettre en œuvre», affirme Elisabeth Sello-Cartel, adjointe au délégué aux coopérations de sécurité chargée de la vidéoprotection, Place Beauvau.

CAMÉRAS EMBARQUÉES

Certaines communes ont ainsi doté leurs polices municipales de caméras embarquées, notamment avec le système Lapi (lecture automatique des plaques d'immatriculation). «Pour cela, elles arguent de l'absence de cadre juridique, ce qui n'est pas tout à fait exact puisque la vidéoprotection sur l'espace public existe bien et le cadre juridique de base ne permet pas, justement, d'exploiter ces dispositifs», précise l'experte.

Les évolutions législatives utiles consisteraient donc, selon elle, à «mettre en œuvre un cadre juridique commun à tous les dispositifs de surveillance embarquée, qui captent toutes les images passant dans leur champ de vision, ce qui les rend incompatibles avec les dispositions existantes. On s'éloigne de la loi de 1995 qui repose sur le principe de proportionnalité et impose de ne jamais filmer un espace privatif (entrées d'immeuble ou personnes à la fenêtre de leur habitation). C'est un cadre juridique à éclaircir». Avec des dispositifs technologiques toujours plus performants, le cadre juridique peine à suivre. ● Julie Clair-Robelet

Quelles sont les règles?

La Cnil relève une «explosion quantitative» des dispositifs de vidéosurveillance

mis en place par les collectivités. Elle rappelle que les caméras filmant la voie publique doivent être autorisées par le préfet après avis d'une commission départementale présidée par un magistrat. L'autorisation est valable cinq ans et renouvelable. En cas d'urgence liée à une manifestation ou un rassemblement de grande ampleur et de

risques particuliers d'actes de terrorisme, une procédure d'autorisation provisoire de quatre mois est prévue. Les personnes filmées doivent être informées, par des panneaux affichés de façon visible, de l'existence du dispositif, de son responsable et des modalités concrètes d'exercice de leur droit d'accès aux enregistrements visuels les concernant. La durée de conservation des images ne doit pas excéder un mois.

Avez-vous la bonne méthode pour gérer vos risques ?

© SAVOIELEYSE - STOCK.ADOBE.COM

NOUVELLE ÉDITION

Conduire les opérations communales de sauvegarde

Initiation opérationnelle

DOSSIER
d'EXPERTS

François Vernoux

territorial éditions

Conduire les opérations communales de sauvegarde

La méthode proposée pour préparer et conduire les opérations est particulièrement adaptée aux maires. 291 « bonnes pratiques » illustrent les propositions et conseils de l'auteur. Elles montrent que la sauvegarde est à la portée de toutes les communes, même des plus petites, et que l'on peut construire un dispositif communal utile avec peu de moyens, pour peu qu'on les aide et les conseille.

Comme pour toute activité opérationnelle, l'improvisation est inopérante. Préparez votre commune à affronter ses risques. En appliquant la méthode opérationnelle du Général François Vernoux, vous saurez faire face et porter assistance à votre population en détresse.

Par le Général François Vernoux, général (2s), spécialiste de la gestion de crise.
Préface de François Baroin, président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité.

BON DE COMMANDE

À renvoyer à Territorial Éditions - CS 40215 - 38516 VOIRON Cedex - Tél.: 04 76 65 87 17 • Fax: 04 76 05 01 63

Je commande exemplaire(s) du **DE805** au prix unitaire de **45 € TTC***

France métropolitaine : 1 € par commande, Union européenne : 8,90 € par article, DOM-TOM et étranger : 14,90 € par article

Code client : Collectivité :

Nom, prénom : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

E-mail :

Règlement (particulier : chèque joint - administration : par mandat administratif à réception de facture) en faveur de Territorial - **RIB**: CIC Crédit Industriel et Commercial - Code banque: 30066 - Code guichet: 10949 - N° compte: 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN: FR76 3006 6109 4900 0200 6200 126 - BIC (Bank Identifier Code): CMCIFRPP - N° SIRET: 404 926 958 00020 - Code APE: 5813Z

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente applicables aux ouvrages (disponibles sur le site Internet www.lagazetteboutique.fr) et les accepter sans réserve.

Signature et cachet :

Sécurité

«C'est une erreur grave de négliger la prévention de la délinquance»

Roger Vicot, président du Forum français pour la sécurité urbaine

A l'occasion de leur assemblée générale annuelle, les 25 et 26 juin à Lille, les élus du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) ont donné le coup d'envoi des assises de la sécurité des territoires. Objectif: poser les jalons d'une révision de la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, jugée «obsolète». Une démarche qui vise également à faire entendre la voix des élus et des professionnels sur une politique publique largement occultée par la lutte contre le terrorisme et la réforme de la police de sécurité du quotidien. Pour le président du FFSU, Roger Vicot, l'enjeu est de réinvestir la prévention de la délinquance et de réaffirmer les vertus du partenariat de sécurité entre l'Etat et les collectivités territoriales.●



E. LE BRUN / LIGHT MOTIV

01

A quels besoins répondent les assises de la sécurité des territoires que vous lancez ?

Nous faisons le constat que la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, qui a fait du maire le patron des politiques de prévention, est obsolète. Depuis dix ans, des problématiques sont apparues. Et pas seulement le terrorisme et les phénomènes de radicalisation ! Des initiatives de lutte contre les violences faites aux femmes ont vu le jour, de même que les actions contre la drogue et les addictions. Des politiques de la nuit se sont développées et d'autres consacrées à la sécurité des seniors.

Les politiques locales ne sont plus les mêmes. Dans ce contexte, nous convions les acteurs de terrain – associations, Etat, bailleurs, transporteurs, citoyens – à participer à nos assises, qui déboucheront en février 2019 sur des propositions. Il s'agit aussi de réinvestir la prévention de la délinquance et, en plein mouvement de recentralisation, de consolider le modèle français de sécurité qui repose sur le partenariat Etat-collectivités.

02

La police de sécurité du quotidien (PSQ) sera expérimentée dès septembre dans une quinzaine de villes. Que vous inspire-t-elle ?

Les élus sont impatients mais nous attendons de voir. A ce stade, nous ne savons quasiment rien. Le ministre de l'Intérieur parle d'un «état d'esprit» devant rapprocher la police de la population grâce à la suppression d'un certain nombre de charges indues. Il nous dit aussi que les polices municipales vont y être associées mais personne ne sait comment. Nous avertissons le gouvernement: il n'est pas question que la police nationale se décharge de ses missions sur les polices municipales, dont la vocation est d'exécuter les arrêtés du maire.

La PSQ promet aussi des renforts d'effectifs. Mais si l'on regarde de près, qu'en est-il ? A Lille, les deux quartiers retenus, qui comptent plusieurs dizaines de milliers d'habitants, n'accueilleront que 15 à 20 policiers de plus ! Dans certaines villes du Sud, les nouveaux arrivants ne compenseront même pas les départs en retraite...

03

Une nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance est attendue pour fin 2018. Quelles sont vos attentes ?

Je suis atterré. Faut-il rappeler que la dernière stratégie nationale n'est pas remplacée depuis décembre ? Le gouvernement en a annoncé une nouvelle pour le printemps puis l'été et maintenant la fin de l'année. Notre certitude est que la définition de cette stratégie doit associer les élus, les professionnels, en somme les territoires ! Or, nous n'avons toujours pas été contactés. Je ne peux concevoir qu'une telle politique, dans laquelle le maire joue un rôle pilote, puisse ignorer les collectivités. Plus largement, nous déplorons que la politique de prévention de la délinquance soit autant occultée par les questions de radicalisation. Pourtant, tout le monde valide le constat que les parcours individuels qui amènent à la radicalisation sont au départ des parcours de déviance et de délinquance. C'est une erreur grave de négliger la prévention de la délinquance.

Propos recueillis par Hervé Jouanneau

LA RÉGLEMENTATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE 2018

annotée et commentée

Retrouvez dans l'édition 2018 :

- Un entretien exclusif avec Laure Bédier, Directrice des Affaires juridiques des ministères économiques et financiers
- Les nouveaux textes applicables
- Les conseils pratiques et dossiers spéciaux pour maîtriser les notions essentielles
- Les 50 points clés pour maîtriser les nouvelles règles
- Plus de 110 jurisprudences récentes sur la commande publique commentées
- La nouvelle réglementation des marchés publics, regroupée thématiquement, selon la passation et l'exécution de vos marchés
- Un index alphabétique



Je souhaite commander le hors-série « Réglementation des marchés publics 2018 »
daté du 19 mars 2018

Quantité	Remise	Nbre d'expl.	Prix TTC unitaire remisé	Montant Total TTC
1 à 10			15,00 €	 €
11 à 20	- 10 %		13,50 €	 €
21 à 30	- 20 %		12,00 €	 €
31 à 50	- 30 %		10,50 €	 €
51 et plus	- 40 %		9,00 €	 €
Frais de port			offerts	
Total commande				 €

Règlement par :

☐ chèque bancaire à l'ordre de la Gazette des Communes

☐ mandat administratif ☐ carte bancaire 

N° _____

Expire fin 20 MOIS ANNÉE Cryptogramme* _____ (obligatoire)

* Ce sont les 3 derniers chiffres inscrits au dos de votre carte sur la bande de signature.

☐ Je souhaite recevoir une facture acquittée.

Cachet et signature obligatoires ▼

A compléter et à renvoyer à : Groupe Moniteur • Service Diffusion
• Parc Antony 2 - 10 place du Général de Gaulle
BP 20156 - 92186 Antony Cedex

PG00U

Pour tout renseignement, contactez-nous au 01 79 06 70 00

☐ M ☐ Mme ☐ Mlle

Nom _____

Prénom _____

Société _____

Service _____

Fonction _____

Adresse _____

(Précisez B.P. ou cedex, s'il y a lieu.)

Code Postal _____ Ville _____

Tél. _____ Fax _____

E-mail _____

Siret _____

Code NAF _____

la gazette
des Communes • des Départements • des Régions

Offre valable en France métropolitaine jusqu'au 31 décembre 2018, dans la limite des stocks disponibles. Tarifs étrangers, nous consulter.

Informatique et Libertés - Conformément à la loi du 6.1.1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier et vous opposer à leur transmission éventuelle en écrivant au Service Abonnements, R.C.S. Nanterre B 403.080.823